



PRÉFET DU NORD

Lille, le 7 juin 2017

Communiqué de presse

ELECTIONS LEGISLATIVES - CONSULTEZ LES PROFESSIONS DE FOI EN LIGNE

Après les dernières élections départementales et régionales, le ministère de l'Intérieur expérimente à nouveau la mise en ligne des professions de foi des candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017. Les électeurs, toujours plus connectés, peuvent ainsi consulter la propagande électorale via internet.

Un moyen d'information supplémentaire

La mise en ligne des professions de foi constitue un moyen d'information supplémentaire pour les électeurs. En effet, la publication sur internet ne remplace pas l'envoi des professions de foi à domicile prévu par le code électoral. Les documents consultables sur le site www.programme-candidats.interieur.gouv.fr sont identiques aux documents imprimés, validés par la commission de propagande électorale et adressés par voie postale aux électeurs.

Une volonté de rendre l'information accessible au plus grand nombre

Le ministère de l'Intérieur est à l'initiative de ce dispositif qui permet de renforcer l'accès de tous à l'information électorale et illustre sa volonté de moderniser le processus électoral. Les candidats sont libres d'y participer ou non.

Aucune obligation, mais des avantages

Le site est accessible depuis n'importe quel appareil connecté à Internet. Pour les candidats, c'est une occasion d'informer un nombre toujours plus élevé d'électeurs et de toucher largement ceux qui ont l'habitude de suivre l'actualité et de s'informer par le biais de supports numériques.

Afin de faciliter l'accessibilité des documents électoraux aux personnes atteintes de handicap visuel, le ministère de l'Intérieur a fortement incité les candidats à fournir des documents accessibles au plus grand nombre et qui soient notamment lisibles par les logiciels courants de lecture d'écran.

1 820 344 électeurs sont inscrits au 28 février 2017 sur les listes électorales dans le département du Nord, dont près de la moitié dans l'arrondissement de Lille.

Près 45 millions de bulletins de vote et près de 24 millions professions de foi ont été livrés par les candidats pour le premier tour.

Les travaux de mise sous film des documents électoraux, totalement automatisés, se déroulent 24h/24 du 31 mai au 7 juin. La distribution des plis sera assurée par La Poste au plus tard le samedi 10 juin.

Dans le cadre de son action visant à promouvoir un développement durable, l'Etat, responsable du marché pour l'achat des enveloppes de scrutin dans lesquelles les électeurs glissent leur bulletin, a souhaité utiliser du papier recyclé. Les films (enveloppes transparentes) utilisés pour envoyer aux électeurs les professions de foi et les bulletins des candidats sont également recyclables.

Par ailleurs, pour bénéficier du remboursement de l'Etat, les professions de foi des candidats doivent avoir été imprimées sur du papier de qualité écologique, c'est à dire prenant en compte les objectifs de recyclage et/ou de gestion durable des forêts. Le remboursement ne sera ainsi accordé que pour des documents produits à partir de papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées ou bénéficiant d'une certification internationale de gestion durable des forêts.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59